

PDZA MRC HSF



Plan de développement
de la ZONE AGRICOLE
MRC du Haut-Saint-François

2024

PDZA MRC HSF



Plan de développement
de la ZONE AGRICOLE
MRC du Haut-Saint-François



*L'ensemble de cette démarche fut possible grâce
au soutien financier du Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).*

MOT DU PRÉFET

Mes collègues maires des quatorze municipalités de la MRC du Haut-Saint-François et moi-même sommes très fiers et enthousiastes de vous présenter la nouvelle mouture du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de notre territoire. En adoptant ce plan, le conseil de la MRC confirme l'importance de l'agriculture et de la sylviculture et affirme son soutien envers ces secteurs d'activité et leurs artisans.

Ce projet mobilisateur a permis d'établir les enjeux de développement auxquels le territoire fait face et d'identifier les actions concrètes à entreprendre pour assurer le rayonnement, le déploiement et **la croissance d'une agriculture « résiliente, jeune, diversifiée, forte et fière »**.

La vision exprimée dans le PDZA vise à faire de la MRC du Haut-Saint-François un chef de file en entrepreneuriat agricole et forestier, à offrir le soutien nécessaire et à demeurer au cœur du développement économique et social de la communauté. Nous souhaitons que cet outil de planification permette d'orienter nos actions et d'unir nos efforts pour une zone agricole dynamique et pérenne dans le Haut-Saint-François.



ROBERT G. ROY

*Préfet de la MRC
du Haut-Saint-François*

MOT DU PRÉSIDENTE DE LA DÉMARCHE

Après plusieurs mois de travail soutenu et concerté avec les différents acteurs du milieu, c'est avec une grande fierté que la MRC du Haut-Saint-François présente son Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

La mobilisation et la participation constante des intervenants et des producteurs agricoles et sylvicoles du territoire ont fait de cette révision une réussite.

Je tiens d'ailleurs à remercier tous celles et ceux qui ont participé de près ou de loin à chacune des étapes de l'élaboration du PDZA de la MRC. Grâce à cette précieuse collaboration, nous pouvons dès maintenant amorcer sa mise en œuvre afin de faire rayonner l'agriculture de chez nous.

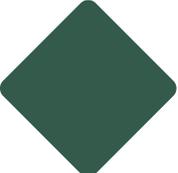


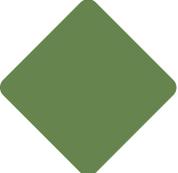
MARIANE PARÉ

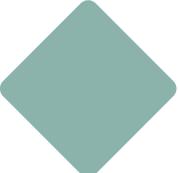
*Présidente de la démarche
et mairesse de Dudswell*



SOMMAIRE

 **INTRO**DUCTION
p.6

 **FAITS**
SAILLANTS p.8

 LA
DÉMARCHE
p.31

 **DIAGNOSTIC**
TERRITORIAL p.33

 LA
VISION p.49

 **MISE**
EN OEUVRE p.51

 PLAN
D'ACTION p.55

INTRODUCTION

Le 16 août 2016, la MRC du Haut-Saint-François adoptait son premier plan de développement de la zone agricole (PDZA), lequel comprenait un plan d'action dont la mise en œuvre couvrait une période comprise entre 2017 et 2022. La mise en œuvre de ce premier PDZA était articulée autour de 3 axes desquels découlaient 25 actions.

Les axes de développement du PDZA 2017-2022 étaient :

AXE 1

POSITIONNER LA MRC
EN TANT QUE LEADER
EN DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE ET FORESTIER

AXE 2

IMPLANTER ET DÉVELOPPER
LES ENTREPRISES AGRICOLES,
AGROALIMENTAIRES ET
AGROFORESTIÈRES SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

AXE 3

VALORISER ET
OCCUPER DE MANIÈRE
DYNAMIQUE LE
TERRITOIRE AGRICOLE

Le bilan du premier PDZA de la MRC a permis de constater qu'entre 2017 et 2022, 13 actions ont été complétées, 7 actions ont été partiellement mises en place et 5 actions n'ont pas été mises de l'avant ou abandonnées. **En somme, 80 % des actions du PDZA 2017-2022 ont été réalisées ou partiellement mises en œuvre.**

En termes de réussites identifiées au bilan du PDZA 2017-2022, notons, entre autres, l'excellente mobilisation des acteurs et intervenants en lien avec le développement de la zone agricole du Haut-Saint-François, les 10 jumelages réalisés par L'ARTERRE, la mise en ligne de la Banque d'opportunités d'affaires (BOA) et le développement des marchés publics.

La MRC du Haut-Saint-François a décidé de mettre à jour son PDZA dans le but de poursuivre les actions mises en place au cours de cette période, afin de permettre l'évolution de son plan d'action, et ce, en cohérence avec les dynamiques et les priorités locales et régionales.

Lancé le 9 mars 2022, le chantier de travail pour la mise à jour du PDZA de la MRC du Haut-Saint-François a rejoint plus d'une centaine de personnes, à travers l'organisation de plus de 20 rencontres comprenant divers ateliers et forums. Ces rencontres de co-construction et de concertation ont permis de valider les actions en cours, de recadrer les enjeux territoriaux et de mettre à jour la vision de développement ainsi que le plan d'action.

En parallèle à ces activités, une actualisation du portrait des activités agricoles a été réalisée.

Puisqu'un portrait complet du territoire et des activités agricoles de la MRC avait été réalisé lors du premier PDZA, seule une actualisation des données pouvant avoir évolué depuis a été faite, principalement à partir des données du MAPAQ. Les données de type territoriales qui évoluent peu dans le temps, tel que la pédologie, le couvert forestier et l'hydrographie n'ont pas été mis à jour puisque toujours valables. Ces données territoriales du portrait 2016 ont gardé leur pertinence et ont été utilisées pour la mise à jour du diagnostic du PDZA 2023-2028.

FAITS SAILLANTS DU PORTRAIT

Territoire agricole

Productions agricoles

Agrotransformation et transformation alimentaire

Mise en marché de proximité
et activités complémentaires

Producteur(trice)s agricoles, main-d'œuvre et relève

Secteur forestier

Changement climatique et agroenvironnement



FAITS SAILLANTS¹

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Le Haut-Saint-François est situé au sud-est du Québec, dans la région administrative de l'Estrie. La MRC s'étend sur près de 2 300 km², ce qui en fait la deuxième en importance de superficie pour la région de l'Estrie. Le territoire de la MRC est composé de 3 villes, 8 municipalités et 3 cantons, pour une population de 23 314 habitants. Située à 150 km de Montréal, la région du Haut-Saint-François est facilement accessible par l'autoroute 10. Le réseau routier est bien développé et permet des communications avec l'ensemble des régions du Québec. De plus, le poste frontalier de la route 257 assure un lien direct avec le marché américain. La plupart des activités économiques sont concentrées à l'ouest du territoire, où se trouve plus de la moitié de la population totale de la MRC.

Sur le plan touristique, l'offre de la région est en pleine mutation, principalement dans la partie est de la MRC. La villégiature, qui est concentrée majoritairement dans le nord et le nord-ouest, aux abords de la route 112, est un apport économique important pour les municipalités bénéficiant de la présence d'un plan d'eau.

Sur le plan industriel, la proximité des États-Unis et la présence de l'Aéroport de Sherbrooke sur le territoire font en sorte qu'il existe un bon potentiel d'exportation. La majorité des emplois manufacturiers sont reliés aux secteurs du papier, du bois et du meuble. Plusieurs commerces et services ont vu le jour et la formule du travailleur autonome est de plus en plus répandue; ceci est favorisé par une couverture internet haute vitesse étendue.



FAITS SAILLANTS

TERRITOIRE AGRICOLE

LE TERRITOIRE DE LA MRC HAUT-ST-FRANÇOIS POSSÈDE UNE SUPERFICIE TOTALE DE 227 119 HA. SUR CES 227 119 HA, 180 190 HA SE TROUVENT EN ZONE AGRICOLE, SOIT 79% DU TERRITOIRE DE LA MRC.

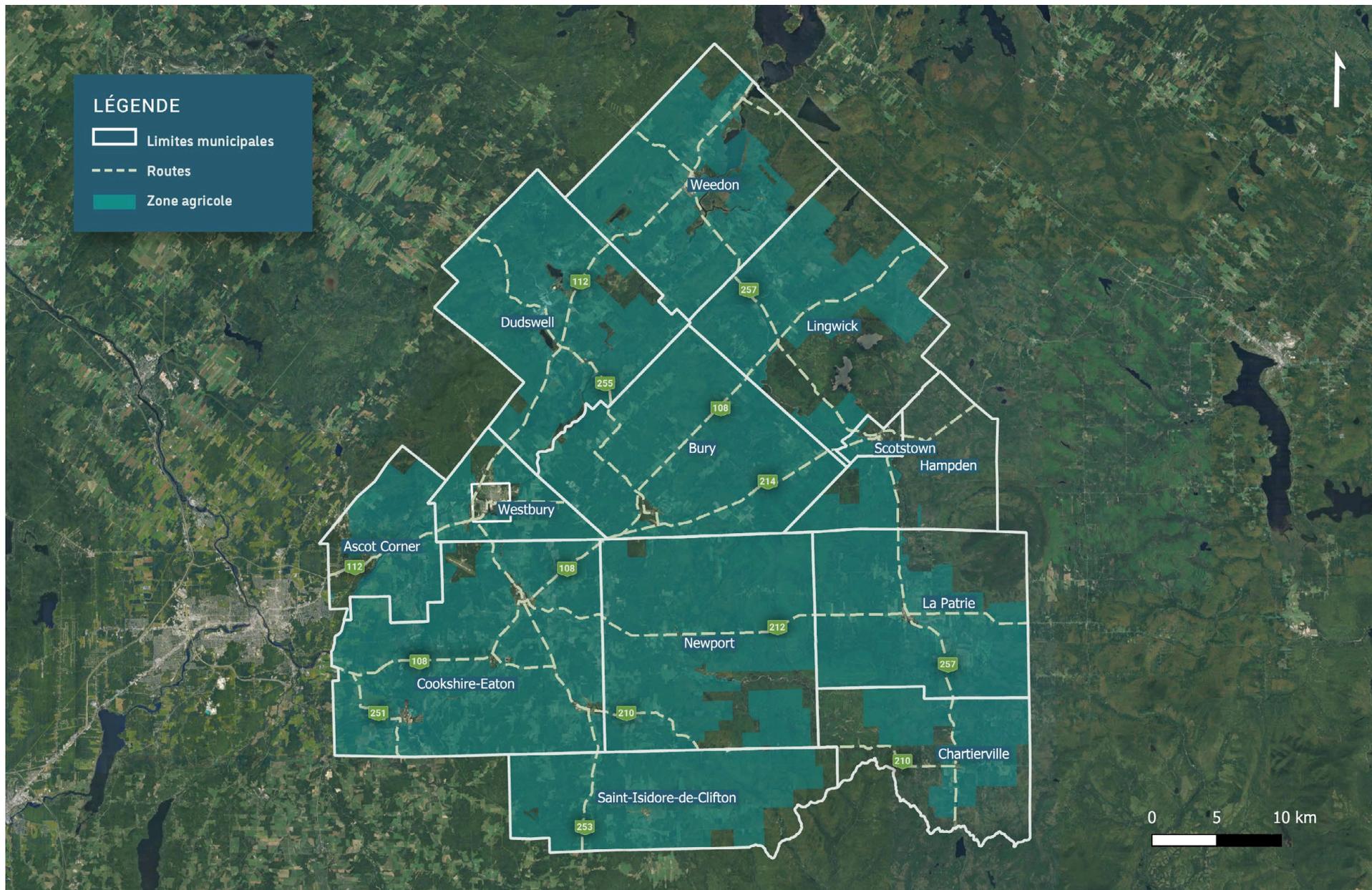
Depuis la révision du décret de la zone agricole entre 1987 et 1992, 248 hectares (ha) ont été inclus dans la zone agricole et 386 ont été exclus². **Le bilan net représente une exclusion de 138 ha exclus** (CPTAQ, 2021³).

En analysant la tendance sur 23 ans, **les superficies végétales cultivées ont diminué de 24 % dans la MRC**, passant de 30 454 ha en 1993 à 23 028 ha en 2021. Cette superficie ne comprend pas les superficies acéricoles occupant 6 755 hectares, ni les pâturages occupant 6 498 ha en 2021. **En revanche, en incluant les superficies acéricoles et les pâturages, en 28 ans, la production végétale totale a augmenté**, passant de 35 807 ha en 1993 à 36 281 ha en 2021.

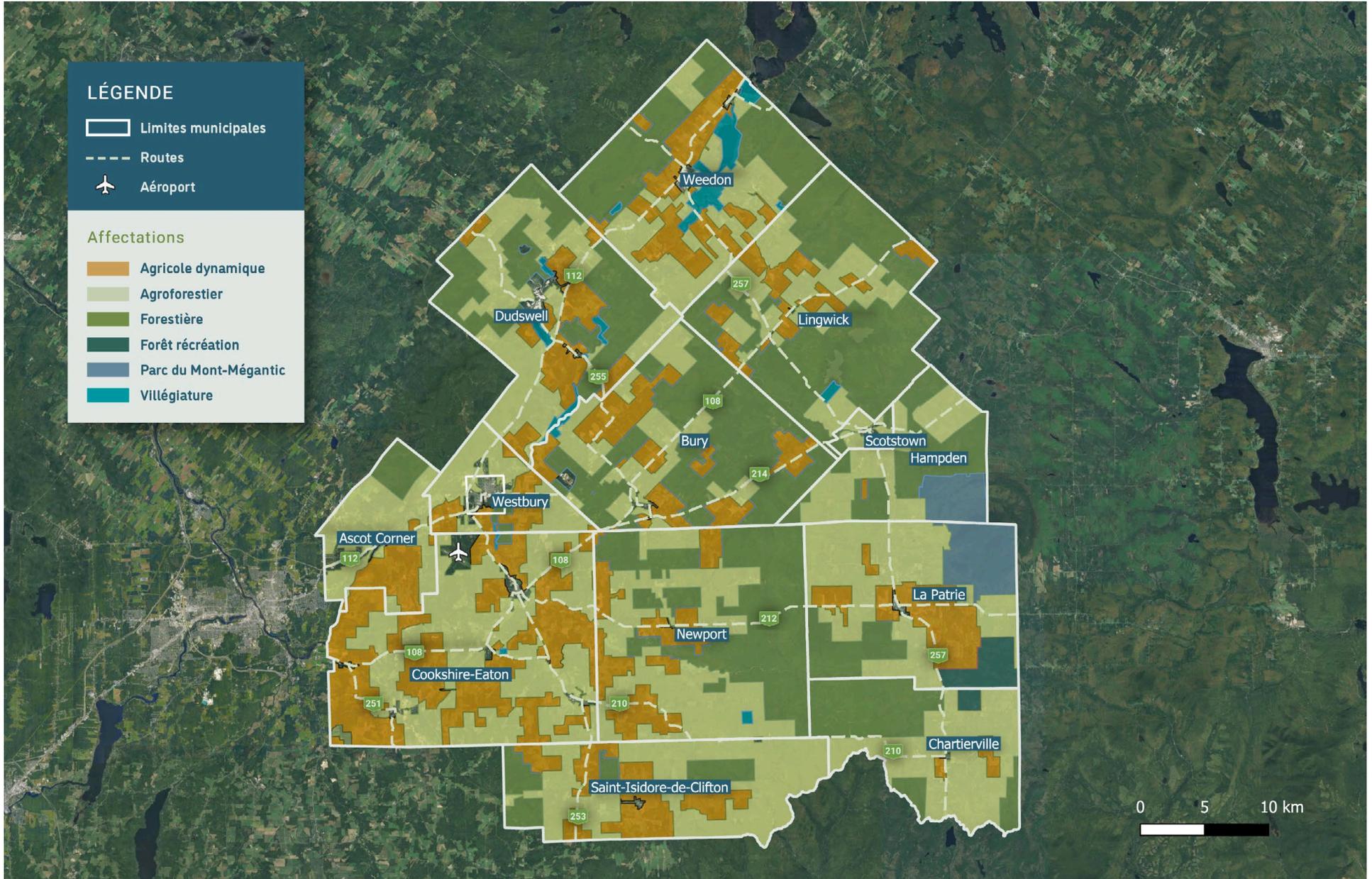
² Les superficies incluses ou exclues par décision depuis l'entrée en vigueur du décret de la zone agricole révisée pour chacune des MRC ou des communautés et ayant fait l'objet d'un avis au Bureau de la publicité des droits. La révision des limites de la zone agricole s'est déroulée entre 1987 et 1992.

³ CPTAQ, Rapport annuel 2022-2023: <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/la-commission/publications/rapports-annuels/cptaq-rag-2022-2023.pdf>

Carte 1. Limites de la zone agricole de la MRC du Haut-Saint-François



Carte 2. Affectations du territoire de la MRC du Haut-Saint-François



CULTURES DOMINANTES

La première culture en importance sur le territoire de la MRC en ce qui a trait aux superficies est les plantes fourragères, qui sont les plus nombreuses sur le territoire, suivi des superficies en pâturages. **Ces cultures combinées représentent 60% des superficies cultivées de la MRC.** Celles-ci sont liées à la production animale et sont restées stables dans le temps.

La troisième culture en importance est l'acériculture avec **6 755 ha.** Le nombre d'entailles est toutefois plus souvent utilisé pour décrire l'évolution de la production. En 1993, il y avait 342 720 entailles exploitées, versus 787 613 en 2016 (MAPAQ, 1993-2016). En décembre 2021, 138 exploitations agricoles déclaraient 906 080 entailles exploitées. **Le nombre d'entailles a donc presque triplé en 28 ans.**

La catégorie des céréales et protéagineux est la quatrième culture qui occupe la plus grande superficie sur le territoire. En 28 ans, la superficie qui y est consacrée a plus que doublé, augmentant de 2 007 ha pour atteindre un total de 4 501 ha. **Les superficies en légumes et en fruits, quoiqu'elles soient légèrement en augmentation entre 2016 et 2021, ont significativement diminué depuis 1993.** Il s'agit des deux catégories de cultures végétales qui ont diminué en 28 ans.

TERRES EN FRICHE

Selon les déclarations des producteurs agricoles, 332 ha seraient en friches en 2021. Ces superficies excluent les terres non utilisées et possédées par des non-agriculteurs. À ces superficies en friche s'ajoutent les superficies en boisés et les plantations forestières. **La zone agricole de la MRC est principalement occupée par des superficies forestières qui couvrent 82 % des 180 190 ha agricoles du territoire.** Cela s'explique grandement par la nature des sols et leur potentiel agricole restreint. **En effet, seuls 36 % des sols de la MRC ont un potentiel agricole pouvant permettre les cultures annuelles.**

Le reste du territoire étant occupé par des sols pouvant recevoir des cultures pérennes (23 % des sols de la MRC) ou impropres à la culture, cet état de fait, joint aux dénivelés souvent abrupts, a fait qu'historiquement de grandes superficies du territoire ont toujours été maintenues sous couvert forestier.



VALEUR DES TERRES AGRICOLES

À l'instar de l'ensemble des terres agricoles du Québec, le prix des superficies agricoles de l'Estrie est en constante augmentation depuis plusieurs années.

Puisqu'il n'existe pas de données pour la MRC du Haut-Saint-François, on peut supposer que les prix de vente des terres agricoles suivent la tendance de l'Estrie. Selon les plus récentes données de la Financière agricole du Québec, **la valeur moyenne des terres agricoles transigées en Estrie a augmenté de 40%**, passant de 10 842 \$/ha en 2020 à 15 186 \$/ha entre 2020 et 2021.

Les terres de la région de l'Estrie sont moins abordables que les années précédentes, ce qui affecte la rentabilité des projets agricoles. La valeur moyenne des terres estriennes transigées en 2021 se situe néanmoins en-deçà de la moyenne québécoise, qui était de 16 627 \$/ha la même année.

DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE

La demande à portée collective, qui permet aux MRC de consolider la trame résidentielle de leur territoire, notamment dans les îlots déstructurés et dans les secteurs de superficie suffisamment grande pour ne pas déstructurer la zone agricole, a été réalisée en 2005. **La MRC a été la toute première, au Québec, à faire une demande à portée collective à la CPTAQ.**



PATRIMOINE ET PAYSAGES

Plusieurs initiatives de mise en valeur du paysage et du patrimoine existent déjà sur le territoire de la MRC. C'est le cas d'une campagne de sensibilisation, de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti qui a été mise sur pied en 2001 et dans le cadre de laquelle des inventaires et des études de caractérisation du patrimoine ont été faits. **La MRC s'inscrit aussi dans le Chemin des Cantons, une route touristique qui met en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est. Plus récemment, un circuit de « sheds » panoramiques** inspirées des bâtiments agricoles que l'on peut observer sur le territoire a été mis en place pour permettre aux visiteurs de contempler le paysage.

FAITS SAILLANTS TERRITOIRE AGRICOLE

COHABITATION HARMONIEUSE

L'arrivée de nouveaux résidents dans la MRC, moins au fait de la réalité agricole au cours de la dernière décennie, a rendu la cohabitation des usages parfois plus difficile sur le territoire. Dans la région de l'Estrie, les plaintes liées aux odeurs sont les plus fréquentes. L'UPA-Estrie a mené une campagne de sensibilisation, dans les dernières années, pour rappeler aux néoruraux que les odeurs, le bruit et la circulation des tracteurs à basse vitesse font partie de la réalité du monde rural. Une campagne de sensibilisation sur la cohabitation entre agriculteurs et motoneigistes a également été réalisée dans les dernières années.



FAITS SAILLANTS

PRODUCTIONS AGRICOLES

NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES

Le nombre d'entreprises agricoles dans la MRC est stable dans le temps, se situant à 523 exploitations en 2023, alors qu'il était de 529 exploitations en 1993. À titre de comparaison, l'Estrie a vu son nombre de fermes diminuer de 0.6 %, passant de 2 774 à 2 757 fermes en 28 ans.

Pour la période 1993-2016, la tendance était à la diminution du nombre d'entreprises agricoles dans presque toutes les municipalités du territoire. **Cependant, les données montrent une augmentation du nombre d'entreprises dans toutes les municipalités du territoire entre 2016 et 2021, ce qui est un indicateur très positif.**

SOURCE DE REVENUS

En 1993, la production animale constituait la source de revenus principale pour 75 % des entreprises. En 2021, la production animale représente la source de revenus principale pour seulement 51 % des entreprises. **Les trois plus gros cheptels dans la MRC sont les porcs, les bovins de boucherie et les bovins laitiers.** L'une particularité de la MRC est la présence de 11 entreprises agricoles faisant l'élevage de poissons sur le territoire.



SUPERFICIES CULTIVÉES DE FRUITS ET LÉGUMES

En 28 ans, les superficies en fruits et en légumes ont particulièrement diminué. Entre 2016 et 2021, les superficies cultivées dans les légumes et les fruits tendent à augmenter, mais elles sont encore éloignées des superficies de 1993. Ainsi, seulement 31% des superficies de 1993 sont encore en légumes et 61% des superficies sont en fruits. Comme il s'agit d'agriculture destinée à l'alimentation humaine, il est particulièrement important de s'y intéresser, dans une perspective de sécurité alimentaire. Selon les données disponibles, entre 1993 et 2016, toutes les productions, à l'exception des bleuets et des autres arbres fruitiers, ont vu leurs superficies diminuer. Il faut aussi noter la grande présence d'entreprises horticoles dans la MRC, au nombre de 37 en 2021. Ces entreprises se trouvent en grande majorité dans le secteur de la culture des sapins de Noël, qui est une des particularités de l'agriculture de la MRC et de l'Estrie. En effet, en 2021, 39% de la production d'arbres de Noël de l'Estrie, qui est la principale région où se cultivent les sapins de Noël au Québec, s'est fait dans la MRC. Par ailleurs, parmi les productions émergentes, on retrouve, dans la MRC du HSF, le plus important producteur de panic érigé au Canada. Cette culture est vivace et a de multiples vocations agricole, agroenvironnementale et bioindustrielle.



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Depuis 2002, il y a une augmentation constante du nombre d'entreprises agricoles dans la MRC ayant un produit certifié biologique⁴. En 2024, 9.7% des entreprises agricoles de la MRC ont une certification biologique. Le nombre d'entreprises agricoles avec une certification biologique est passé de 6 fermes en 2002 à 51 fermes en 2024. Parmi les 51 entreprises agricoles, 32 sont en acériculture et 12 sont en légumes frais⁵. 13% des entreprises agricoles ayant une certification biologique en Estrie sont situés dans la MRC du Haut-Saint-François.

⁴ De 2002 à 2007, les entreprises sont comptabilisées selon leur production principale, tandis qu'à partir de 2010, les entreprises sont comptées pour chaque secteur de production biologique qu'elles produisent. Toutefois, le total, représente bien le nombre (distinct) de producteur biologique.

⁵ Pour l'année 2024, nous utilisons les données du Portail Bio Québec parce qu'elles sont plus récentes que celles des fiches d'enregistrement du MAPAQ, dans la mesure où une entreprise ayant des produits certifiés doit apparaître dans les fichiers de Bio Québec, mais que la déclaration au MAPAQ peut dater de plusieurs années.



FAITS SAILLANTS TERRITOIRE AGRICOLE

REVENUS BRUTS

En 2021, les revenus bruts agricoles pour la MRC étaient de 127,8 M\$. De ceux-ci, 85,36 M\$ provenaient de la production animale et 41,85 M\$ de la production végétale. La production animale génère encore plus de revenus que la production végétale, sur le territoire.

Sur le plan des revenus par entreprise, en 2021, 51 % de toutes les entreprises du territoire de la MRC génèrent moins de 50 000 \$ de revenu brut annuellement. Il y a une plus grande proportion d'entreprises qui gagnent moins de 50 000 \$ dans la MRC qu'en Estrie et dans la province en général. Une telle proportion d'entreprises ayant un revenu brut moindre que 50 000 \$ indique que **plus de 50 % des producteurs agricoles de la MRC ont une autre occupation que l'agriculture et font de l'agriculture à temps partiel.**

Le nombre d'entreprises en démarrage (déclarant des revenus de 5 000 \$ et moins) a presque triplé depuis 2010. Pour les autres strates de revenu, seules les entreprises déclarant des revenus bruts annuels supérieurs à 500 000 \$ ont vu leur nombre augmenter depuis 1993. Cela indique que les fermes de taille moyenne ayant un revenu brut annuel supérieur à 50 000 \$, mais inférieur à 500 000 \$, tendent à diminuer au fil des ans dans la MRC.

FAITS SAILLANTS

AGROTRANSFORMATION ET TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

- ◆ L'agrotransformation se distingue de la transformation alimentaire par le fait qu'elle doit obligatoirement se faire à la ferme par une entreprise agricole.
- ◆ En 2021, 48 exploitations agricoles de la MRC font de l'agrotransformation, soit près de 9 % d'entre elles. Plus de la moitié de ces entreprises sont dans le secteur de l'acériculture. Les autres activités de transformation à la ferme sont très variées.
- ◆ C'est à Cookshire-Eaton et à Saint-Isidore-de-Clifton que l'on trouve le plus grand nombre d'entreprises qui font de l'agrotransformation, pour un total de 7 entreprises dans chacune de ces municipalités.
- ◆ Un établissement avec permis de charcuterie de gros (Scotstown) et 3 établissements avec un permis de découpe à forfait de viande sont présents sur le territoire de la MRC.
- ◆ Parmi les transformateurs dans le secteur de la viande, il y avait l'abattoir multi-espèces de Lingwick qui a brûlé en 2017. Les autres abattoirs n'ont pu prendre en charge la demande supplémentaire, ce qui a fait perdre des capacités d'abattage aux producteurs de la MRC. Les producteurs de la MRC ont accès à 5 abattoirs dans un rayon de 50 kilomètres de Cookshire-Eaton, dont 2 de type provincial et 3 de type fédéral et 4 abattoirs de proximité.



FAITS SAILLANTS

MISE EN MARCHÉ DE PROXIMITÉ ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À LA FERME ENGLOBENT À LA FOIS LES KIOSQUES À LA FERME, L'AUTOCUEILLETTE ET L'AGROTOUTRISME⁶.

Depuis 2012, il y a une augmentation du nombre d'entreprises ayant une offre agrotouristique dans la MRC. 3.4 % des entreprises ont une offre agrotouristique, c'est-à-dire que leur entreprise est ouverte au public pour qu'il puisse s'initier à l'agriculture et découvrir leurs productions. Les 18 entreprises agricoles pratiquant l'agrotourisme dans la MRC représentent 20 % des entreprises agrotouristiques de l'Estrie.

⁶ L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes. (MAPAQ, 2023)





FAITS SAILLANTS

MISE EN MARCHÉ DE PROXIMITÉ ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

- ◆ Avec 117 kiosques à la ferme, le Haut-Saint-François est la MRC où il y a le plus de kiosques à la ferme parmi toutes les autres MRC de la région, ce qui représente 22.2 % de l'offre régionale.
- ◆ Plus de la moitié des kiosques à la ferme sont situés sur des entreprises acéricoles, de bovins de boucherie et de légumes frais.
- ◆ En 2021, 36 entreprises déclarent vendre leurs produits en marché public, ce qui représente près de 20 % des entreprises de la région utilisant ce moyen de vente.
- ◆ Dans le bilan général du PDZA de la MRC, pour la période 2017-2022, on note que les marchés publics ont poursuivi leur développement, mais qu'aucun n'est encore en mesure d'embaucher une ressource.
- ◆ La mutualisation de certaines charges a été explorée et d'autres mériteraient d'être approfondies pour permettre la pérennité de ceux-ci.
- ◆ L'autocueillette reste une activité marginale dans la MRC, seulement 2,9 % des entreprises offrent de l'autocueillette, ce qui représente 16,8 % de l'offre régionale.
- ◆ Les Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est est une marque qui regroupe une grande variété d'entreprises agroalimentaires de la région. 18 entreprises de la MRC y adhèrent.



FAITS SAILLANTS

PRODUCTEUR(TRICE)S AGRICOLES, MAIN-D'ŒUVRE ET RELÈVE

SELON LE RECENSEMENT DE STATISTIQUES CANADA, EN 2021, L'ÂGE MOYEN DES EXPLOITANTS AGRICILES DANS LA MRC ÉTAIT DE 56,9 ANS ET L'ÂGE MÉDIAN, DE 57 ANS.

La MRC est dans la moyenne régionale (29,1%) avec 29,3 % de femmes qui sont propriétaires d'une exploitation agricole.

La grande majorité de la main-d'œuvre des fermes de la MRC est encore majoritairement familiale. Seulement 9 exploitations, **principalement dans le secteur de l'horticulture, embauchent une main-d'œuvre étrangère.**

Le collectif de formation agricole offre une diversité de formations au bénéfice des producteurs de la MRC, en plus de celles offertes par un grand nombre d'institutions d'enseignement situées à proximité du territoire de la MRC.

En 2021, 44 exploitations agricoles de la MRC prévoyaient vendre ou céder d'ici 5 ans. 70 % d'entre elles avaient une relève identifiée, ce qui est un indicateur positif de la pérennité de ces fermes. **Près de la moitié des entreprises souhaitant vendre ou céder d'ici 5 ans se trouvent en production animale.** C'est à Cookshire-Eaton qu'on trouve le plus grand nombre d'entreprises désirant vendre ou céder d'ici 5 ans (10 entreprises).

LA RELÈVE

- ◆ En 2016, 10 % des jeunes agriculteurs qui se sont établis au Québec l'ont fait dans la région de l'Estrie.
- ◆ L'âge moyen de la relève établie en Estrie est de 34,3 ans.
- ◆ Dans la MRC, en 2021, 18.9 % de la relève travaillent dans le secteur des bovins de boucherie, 17.1 % dans le secteur des fourrages, 15.3 % dans le domaine de la production de bovins laitiers et 10.8 % dans le secteur de l'acériculture.
- ◆ Depuis 2006, on observe une diminution de la proportion de jeunes dans le secteur de la production laitière et une hausse dans le secteur de l'acériculture, ce qui correspond à la variation du nombre d'entreprises de chacune de ces filières.
- ◆ En 2021 dans la MRC, 40 % des exploitations qui offrent de l'autocueillette ont un exploitant de moins de 40 ans, tout comme 38,8 % de celles qui offrent des activités d'agrotourisme et 30,5 % qui vendent en marché public. Ce sont des activités qui connaissent une certaine popularité auprès des jeunes de la relève.
- ◆ En Estrie, entre 2011 et 2021, la proportion de jeunes qui se sont établis par transfert familial est passée de 54 % à 51 %. Il s'agit d'une proportion plus basse que pour l'ensemble du Québec (54 %). Par ailleurs, en 2016, 76 % de la relève avait des parents agriculteurs.



LA RELÈVE (...)

- ◆ La région de l'Estrie se distingue par la proportion de la relève établie par transfert non-apparenté (14 %) comparativement à la répartition régionale de l'ensemble des jeunes de la relève (10 %).
- ◆ Entre 2011 et 2021, la proportion de jeunes établis par démarrage en Estrie est passée de 34 % à 36 %. Au Québec, la proportion de démarrage chez la relève est également de 36 %.
- ◆ Les jeunes de la région ont moins tendance à recourir aux services-conseils que les autres jeunes du Québec. Les services d'un comptable, d'un fiscaliste ou d'un planificateur financier sont utilisés par 66 % des jeunes de l'Estrie, il s'agit de la même proportion qu'en 2011, comparativement à 69% pour les jeunes de la relève dans l'ensemble du Québec.

FAITS SAILLANTS PRODUCTEUR(TRICE)S AGRICOLES, MAIN-D'ŒUVRE ET RELÈVE

- ◆ La proportion des jeunes établis dans la région qui sont locataires d'une partie ou de la totalité de leurs terres au moment de l'établissement est passée de 18 % en 2011 à 22 % en 2016. En 2016, la proportion est de 26 % pour l'ensemble du Québec. Même si la tendance est à la hausse pour ce qui est des terres en locations pour un projet d'établissement, la relève qui s'établit en Estrie est encore plus souvent propriétaire que le reste de la province.
- ◆ Le service de maillage entre cédants et aspirant-propriétaire, L'ARTERRE, est en fonction depuis 2016 sur le territoire de la MRC et a permis de compléter 10 jumelages depuis le début de son entrée en fonction, ce qui représente 35 % de tous les jumelages effectués en Estrie.

FAITS SAILLANTS

SECTEUR FORESTIER

L'INDUSTRIE DU BOIS OCCUPE UNE PLACE TRÈS IMPORTANTE AU SEIN DE L'ÉCONOMIE DE LA MRC.

LA SUPERFICIE FORESTIÈRE TOTALE DE LA MRC EST DE 192 171 HA (TENURE PRIVÉE ET PUBLIQUE COMBINÉE), SOIT 84 % DU TERRITOIRE DE LA MRC.

La superficie forestière est essentiellement en zone agricole (77 %) et elle est de tenure privée à plus de 98 %. La forêt publique est essentiellement en zone non agricole.

En 2022, on dénombre 813 producteurs forestiers reconnus dans la MRC. Deux d'entre eux possèdent plus de 800 ha d'un seul tenant.

Les producteurs du Haut-Saint-François représentent 22 % des producteurs du territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie et possèdent 29 % de la superficie en forêt. La MRC se classe première pour la mise en marché du bois (pâte et sciage) en 2023, pour le territoire couvert par le plan conjoint du sud du Québec. **En effet, 24 % du bois est produit dans la MRC.**

TRANSFORMATION DU BOIS

En 2017, le territoire de la MRC comptait 34 entreprises en transformation du bois. Ces entreprises incluent, entre autres, les usines de sciage, de fabrication de carton, d'armoire et de comptoir et d'ébénisterie. Le nombre d'emplois est estimé à 650. À cela s'ajoutent quatre groupements Forestiers, la présence du siège social de l'Agence pour la mise en valeur de la forêt, plusieurs entrepreneurs en récolte de bois et 18 entreprises de transport de bois.

RICHESSSE ÉCOSYSTÉMIQUE

Le territoire de la MRC du Haut-Saint-François comprend 12 écosystèmes forestiers dignes de mention. Les plus récentes données ministérielles indiquent la présence de 14 espèces végétales et 10 espèces fauniques précaires et 27 habitats fauniques reconnus.

La présence d'espèces exotiques envahissantes menace cette biodiversité, principalement le nerprun bourdaine, très implanté dans le secteur forestier de Cookshire.

La filière des produits forestiers non ligneux (PFNL) est peu développée dans la MRC, bien que son territoire ait le potentiel requis. Le territoire peut compter sur la présence d'un organisme à but non lucratif spécialisé dans cette filière, Cultur'Innov, une coopérative de solidarité spécialisée dans l'accompagnement et le soutien à l'essor des PFNL au Québec. Selon Cultur'Innov, il y avait 112 entreprises œuvrant dans le domaine des PFNL en Estrie en 2015, dont 13 étaient situées dans le Haut-Saint-François.

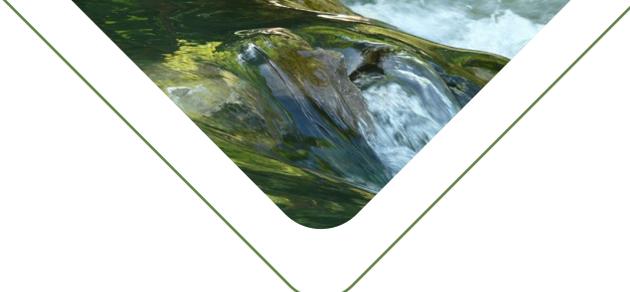
FAITS SAILLANTS

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AGROENVIRONNEMENT

SELON LES PRÉVISIONS CLIMATIQUES POUR LE TERRITOIRE DE L'ESTRIE À L'HORIZON DE 2050, LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE DEVRAIT AUGMENTER DE 2,7 DEGRÉS CELSIUS ET L'AUGMENTATION DES PRÉCIPITATIONS TOTALES ANNUELLES SERAIT DE 68 MM.

Ces perturbations climatiques risquent de causer des problématiques en matière d'approvisionnement en eau pour les entreprises et d'augmenter la fréquence des événements climatiques extrêmes, qui deviendront un enjeu de taille pour la production en champ.

Agriclimat est une démarche initiée par les producteurs et productrices agricoles du Québec dans le but de mieux comprendre les effets des changements climatiques en agriculture et de mettre en œuvre les meilleurs moyens d'y faire face. Cette démarche a permis d'établir les priorités d'adaptation collective pour l'Estrie en matière d'adaptation aux changements climatiques. **Ces priorités sont le maintien et l'amélioration des sols, l'amélioration de la gestion de l'eau, la préservation des boisés et des érablières ainsi que de favoriser la capacité d'investissement des entreprises pour s'adapter.**



FAITS SAILLANTS

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AGROENVIRONNEMENT

L'Estrie a fait partie du projet RADEAU, qui vise entre autres à obtenir un état de situation clair, à l'échelle régionale, des besoins et disponibilités en eau des différents usagers.

Les besoins en eau pour le secteur agricole de la région se répartissent ainsi : 68 % pour la pisciculture (surtout à Chartierville et East Hereford), 27 % pour la production animale et 5 % pour la production végétale.

En 2003, une étude notait déjà un problème d'accès à des quantités suffisantes d'eau qui toucherait l'abreuvement des bovins de boucherie au pâturage et chez certaines fermes laitières.

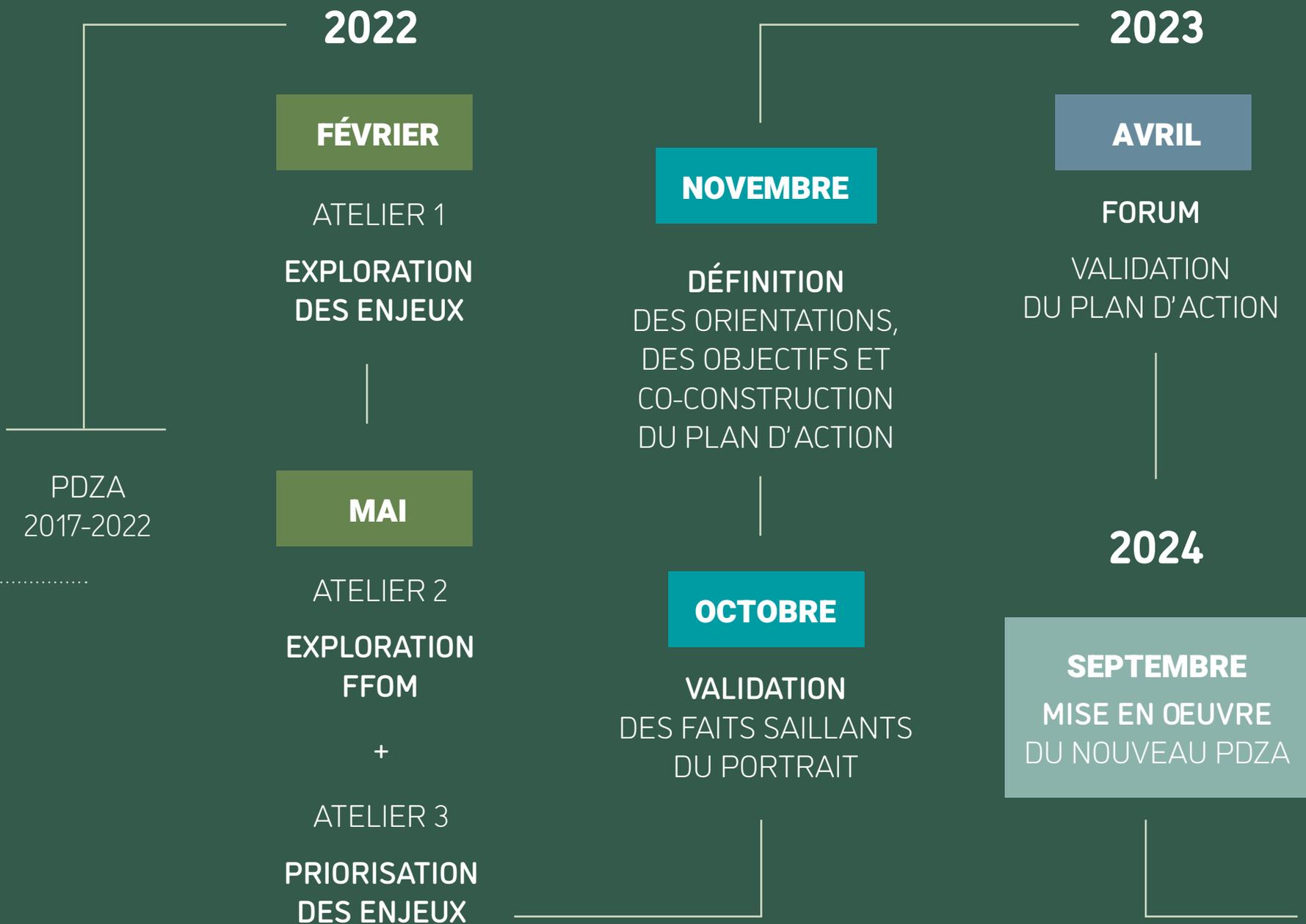
23 exploitants agricoles ont déclaré utiliser l'irrigation dans la MRC du Haut-Saint-François (Statistiques Canada, Recensement 2021).

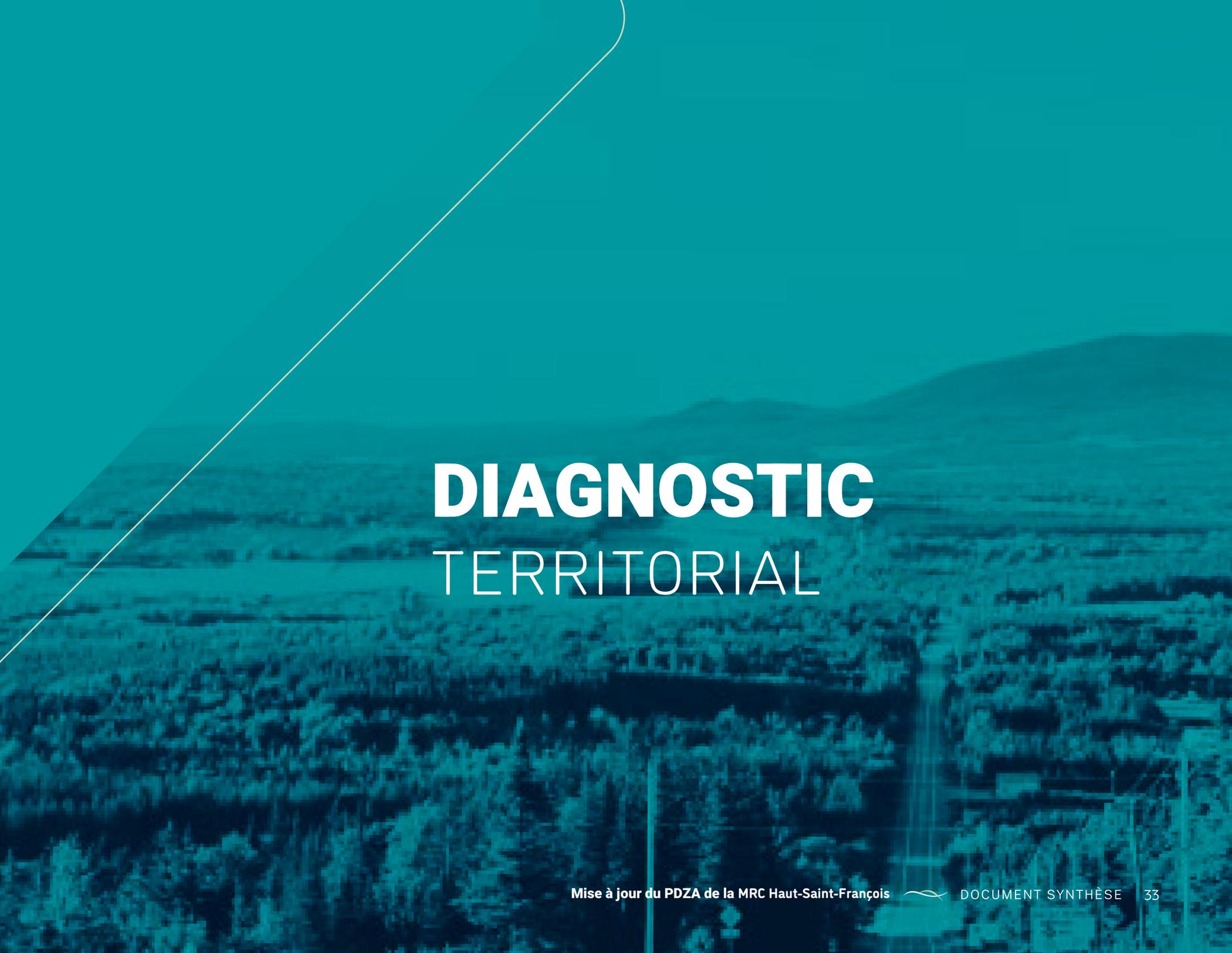
Les bassins versants du territoire de la MRC sont considérés comme dégradés puisque certains cours d'eau présentent des concentrations en phosphore élevées. Ce qui fait que les entreprises agricoles du territoire ne peuvent augmenter leurs superficies cultivables en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Le territoire vallonné de la MRC augmente les risques d'érosion des sols et de dégradation de la qualité de l'eau. Ce risque est accentué par l'augmentation des superficies en culture annuelle, telles que le maïs-grain et le soya. Plusieurs actions visant la mise en place de pratiques agroenvironnementales à la ferme et à l'échelle du territoire de l'Estrie ont eu lieu, telles que la caravane de la santé des sols, de la formation sur les cours d'eau et des journées de démonstrations. De plus, plusieurs actions seront réalisées dans le cadre du *Plan d'action régional d'agriculture durable 2021-2025 du MAPAQ*.

A photograph of a hand holding a pea pod, positioned over a white plastic basket filled with peas. The background is a field of pea plants. The entire image is overlaid with a semi-transparent teal color. A white diagonal line runs from the top left towards the center. The text 'LA DÉMARCHÉ' is centered in white, with 'LA' in a smaller font and 'DÉMARCHÉ' in a larger, bold font.

LA DÉMARCHÉ







DIAGNOSTIC TERRITORIAL



LES ENJEUX

- 1 Rentabilité des entreprises et pénurie de main-d'œuvre
- 2 Agriculture de proximité : diversification et mutualisation
- 3 Meilleure cohabitation en milieu agricole
- 4 Accès difficile à la terre, appui déficient pour la relève agricole, les projets d'établissement et de développement
- 5 Filières forestières et cultures pérennes : des opportunités à saisir
- 6 Soutien entrepreneurial et maillage pour les projets innovants à valeur ajoutée
- 7 Adaptation aux changements climatiques et mise en place de pratiques agroenvironnementales
- 8 Complexité réglementaire et administrative nuisant au développement du secteur
- 9 Meilleure valorisation de la profession agricole et forestière
- 10 Besoin d'un leadership régional agricole fort



1

Rentabilité des entreprises et pénurie de main-d'œuvre

Le nombre d'entreprises agricoles sur le territoire de la MRC est resté stable, en nombre absolu depuis 1993, avec seulement 6 entreprises en moins. Malgré ces données encourageantes, l'enjeu de la pérennité des entreprises dans le temps reste un défi de taille, principalement à cause de la faible rentabilité qu'offre le secteur agricole. Cette situation s'est exacerbée au cours des dernières années par l'augmentation du coût des intrants et la rareté de la main-d'œuvre. L'augmentation des taux d'intérêt engendre une fragilisation des finances des entreprises par la hausse de leurs paiements, ce qui réduit grandement leur marge de manœuvre financière et leur viabilité à long terme.

La pénurie de main-d'œuvre accentue les défis entrepreneuriaux des entreprises agricoles de la MRC. Les salaires et les conditions de travail en agriculture sont peu compétitifs, ce qui diminue le pouvoir d'attraction et de rétention des entreprises pour de la main-d'œuvre qualifiée. Cette situation influence même les choix de formation de la main-d'œuvre potentielle qui se tourne bien souvent vers d'autres métiers que ceux du secteur agricole. Lors de la mise en œuvre de son précédent PDZA, la MRC a mis en place des séjours exploratoires agricoles afin de faire connaître les métiers agricoles aux jeunes de la région. Cette initiative porteuse pourrait être maintenue afin d'attirer de la main-d'œuvre au sein des entreprises de la MRC. Même si des entreprises trouvent la main-d'œuvre nécessaire à leurs besoins, par l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (TET), une problématique demeure : la disponibilité de logement sur le territoire pour les accueillir dans un contexte de crise du logement. L'automatisation et la robotisation des entreprises agricoles peuvent être des options pour pallier au manque de main-d'œuvre. Cependant, il s'agit de solutions très coûteuses qui ne conviennent pas à tous les types de productions et qui doivent être appuyées par des programmes d'aide gouvernementale.



2

Agriculture de proximité : diversification et mutualisation

Le bilan du premier PDZA de la MRC a permis de faire le constat qu'une agriculture de proximité s'est grandement développé au cours des dernières années avec l'établissement de nombreuses petites fermes diversifiées. Les marchés publics ont poursuivi leur développement et se sont pour la plupart mieux implantés dans leur municipalité. Le maintien de cette agriculture de proximité reste fragile et certaines actions doivent être mises en place afin de pérenniser cette offre agroalimentaire sur le territoire de la MRC.

Les acteurs du milieu désirent mettre de l'avant des projets de diversifications à la ferme soutenus par une plus grande mutualisation des ressources, afin d'améliorer la rentabilité des entreprises agricoles par l'apport de valeur ajoutée et une meilleure gestion des coûts de production. Lors de la mise en œuvre du précédent PDZA, l'appui au développement et à la diversification des abattoirs régionaux a mobilisé les acteurs, mais l'incendie de l'abattoir Rousseau a créé un grand vide difficile à combler jusqu'à maintenant en matière d'abattage. La MRC avait aussi comme objectif d'évaluer et de soutenir les initiatives de partage de ressources humaines et matérielles, telles que les CUMO et les CUMA, mais cette action n'a pas été réalisée. >



ENJEU 2 (suite)

Agriculture de proximité : diversification et mutualisation

Pour mettre en place de telles initiatives, une meilleure coordination sur le territoire devra être mise en place pour répondre aux besoins logistiques des producteurs agricoles tout en développant l'économie circulaire. La diversification des entreprises par la transformation à la ferme ou la vente en circuit court a aussi été identifiée comme levier pour augmenter les marges bénéficiaires des entreprises du secteur. Actuellement, ce sont les entreprises acéricoles qui font le plus de transformation à la ferme et de vente via un kiosque à la ferme sur le territoire de la MRC. La MRC a maintenu et bonifié son répertoire agrotouristique pour faire la promotion des entreprises agricoles accueillant des gens à la ferme, mais il reste du travail à faire afin de développer l'agrotourisme en l'arrimant à toute l'offre touristique régionale. La région pourrait s'inspirer des succès de la filière acéricole dans ce domaine au bénéfice des autres entreprises agricoles de la MRC. La vente en circuit court, en plus de permettre de créer de la valeur ajoutée à la production locale, permet aussi de rapprocher la population des agriculteurs et de créer une meilleure compréhension mutuelle.

3

Améliorer la cohabitation en milieu agricole

La MRC du Haut-Saint-François, par la richesse de ces paysages et sa proximité avec la région de Sherbrooke, est un secteur prisé par les néoruraux et par les villégiateurs, ce qui entraîne parfois des problèmes de cohabitation. Bien que moins présent qu'au sein d'autres MRC de l'Estrie, on perçoit quand même une certaine rurbanisation du territoire de la MRC. C'est-à-dire que plusieurs superficies agricoles deviennent la propriété de non-agriculteurs qui n'utilisent pas leur bien foncier à des fins agricoles, mais vise une utilisation autre qu'agricole (résidentielle, récréotouristique, etc.). Les néoruraux arrivent avec de nouvelles valeurs qui causent parfois des problèmes de cohabitation par leurs méconnaissances des réalités agricoles que sont entre autres les odeurs, le bruit et la circulation des tracteurs à basse vitesse. Pour les acteurs du milieu agricole, il devient très important de maintenir le caractère rural du territoire, de protéger les terres cultivables et d'éduquer les néoruraux sur les réalités agricoles et rurales qui sont celles vécues sur le territoire de la MRC.





4

Difficile accès à la terre, appui déficient pour la relève agricole, les projets d'établissement et de développement

L'accès à la terre reste un enjeu majeur pour les projets de relève, d'établissement ou de développement en agriculture, principalement pour la relève non apparentée qui ne bénéficie pas du soutien d'une famille déjà établie dans le secteur. Le prix des terres agricoles en Estrie a grandement augmenté au cours des dernières années, ce qui rend difficile certains projets de relève et d'établissement. Le coût d'acquisition des terres devient souvent trop élevé pour la rentabilité appréhendée d'un projet agricole et la capacité de financement disponible des entreprises. Tel que mentionné précédemment, il existe un réel enjeu d'abandon des terres cultivées lorsque celles-ci sont achetées par des non-agriculteurs qui créent un effet spéculatif sur le prix des terres et nuit à leur disponibilité pour des projets agricoles. Dans ce contexte, bien qu'une analyse réalisée par la MRC indique que plusieurs sites identifiés en friche sont composés majoritairement de parcelles de petite ou très petite dimension, une vigilance accrue sur la situation s'impose. Il faut comprendre que la remise en culture des terres en friche est coûteuse. Il serait intéressant de voir les possibilités de mettre en place une taxe spéciale ou une redevance sur les superficies cultivables à l'abandon.

ENJEU 4 (suite) Difficile accès à la terre, appui déficient pour la relève agricole, les projets d'établissement et de développement

Afin de faciliter l'accès à la terre, les parties prenantes du territoire identifient l'offre d'un meilleur support financier pour l'acquisition de terre via les institutions existantes telles que la Financière agricole du Québec (FADQ). Ces institutions doivent prendre plus de risques pour favoriser l'établissement de la relève. Une réflexion sur les nouveaux modèles d'affaires et de propriétés en agriculture comme les fiducies (FUSA) ou le système coopératif est aussi nécessaire dans un contexte d'augmentation du prix des terres. Ces projets collectifs pourraient travailler de concert avec les incubateurs régionaux, tels que l'incubateur de Coaticook, pour favoriser le développement de nouveaux projets agricoles et l'établissement d'une relève non apparenté sur les entreprises existantes.

Bien que 70 % des exploitants agricoles souhaitant vendre d'ici 5 ans aient une relève identifiée dans la MRC du Haut-Saint-François, il reste que l'âge moyen (57 ans) élevé des producteurs de la MRC rend encore plus urgent le besoin de relève. La forte proportion (plus de 50 %) des entrepreneurs agricoles ayant un travail à l'extérieur de la ferme rend d'autant plus difficile la reprise d'une ferme établie. L'initiative L'ARTERRE, qui offre un service de maillage entre les cédants et la relève, présente en Estrie depuis 2016 a réalisé 10 jumelages dans la MRC depuis sa création. Bien que fort utile, le rôle de L'ARTERRE actuellement restreint aux activités de maillage ne répond pas entièrement aux besoins d'accompagnement de la relève et des projets d'établissement. Il existe une panoplie de services d'accompagnement, cependant ces services sont encore trop souvent méconnus des producteurs et de la relève. Selon les données du MAPAQ, les jeunes de la région de l'Estrie ont moins tendance à avoir recours aux services-conseils que les autres jeunes de la province, ainsi qu'à l'aide de la FADQ. Il est aussi nécessaire d'accentuer la complémentarité entre les divers organismes d'aide en entrepreneuriat de la MRC. Le rôle de L'ARTERRE pourrait être élargi afin de permettre un accompagnement complet en amont ainsi que dans la plage 0-5 ans d'un projet de relève ou d'établissement, afin de consolider et de pérenniser les projets agricoles de la région.

5

Filières forestières et cultures pérennes : des opportunités à saisir

La situation géographique, pédologique et climatique de la MRC du Haut-Saint-François en fait une région où prédomine la forêt et les cultures pérennes. La forêt représente 82 % du territoire agricole protégé de la MRC avec une superficie de 147 466 ha. La grande présence de productions animales et un paysage vallonné ont favorisé le maintien de grandes superficies de cultures pérennes, telles que les fourrages et les pâturages qui représentent 60 % des superficies en culture de la MRC, soit plus de 20 000 ha en 2021.

Bien qu'il y ait une forte activité sylvicole sur le territoire de la MRC et que l'on constate une augmentation significative de la mise en marché des produits forestiers au cours des dernières années, le potentiel forestier de la MRC pourrait être mieux valorisé. Il y a une baisse des superficies sous régime d'aménagement forestier. Il se fait de moins en moins de plans d'aménagement forestier (diminution de 10 % depuis 2011). Il y a un vieillissement des producteurs forestiers actuels et un embourgeoisement de la forêt. Les nouveaux propriétaires forestiers ont bien souvent une perception négative de la coupe forestière. Ces nouveaux propriétaires ont besoin d'être sensibilisés à l'aménagement durable des forêts et aux potentiels économique et environnemental d'une bonne gestion sylvicole de leur propriété. Ils doivent être accompagnés pour leurs travaux d'aménagement. Afin de mieux cerner les besoins du secteur, il serait intéressant de mettre à jour le profil des forestiers de la région.



La perception négative des activités sylvicoles est malheureusement encore partagée par une grande proportion de la population. Il est important de faire la promotion des bonnes pratiques du secteur et de l'importance des aménagements forestiers pour le potentiel faunique du territoire et les activités qui y sont reliées, telle que la chasse. La réalisation d'aménagements forestiers durables et leur promotion seraient un atout pour changer cette perception. Il devient urgent de faire la promotion du bois comme éco-matériau et de mettre de l'avant la biomasse forestière comme énergie renouvelable. La forêt est un puits pour le carbone, ce qui, lorsqu'elle est aménagée de façon durable, en fait un actif majeur pour la lutte aux changements climatiques. À cet effet, il serait pertinent de valoriser la construction avec des matériaux de bois dans la région.

La diversification des produits de la forêt pourrait être faite par la bonification de la filière acéricole déjà bien présente et par la mise en place de la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL) actuellement peu présente sur le territoire de la MRC. La mise en œuvre du précédent PDZA a permis le soutien au développement de productions émergentes via l'étude du potentiel de récolte des PFNL. Ce potentiel très présent dans les secteurs sous couvert forestier de la MRC doit être valorisé et structuré afin de faire émerger une réelle filière PFNL sur le territoire de la MRC.

L'acériculture est de plus en plus dynamique sur le territoire. En effet, au cours des 30 dernières années, le nombre d'entailles a triplé sur le territoire de la MRC. Il s'agit de la production ayant le plus de kiosques à la ferme et d'entreprises pratiquant l'agrotransformation, ce qui en fait une filière d'importance pour l'économie locale et le maintien d'une agriculture de proximité, d'où l'importance d'aider à son développement dans un contexte où du nouveau contingent de productions a été émis par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

Les cultures pérennes, telles que les fourrages et les pâturages, sont au cœur de l'identité agricole et paysagère du Haut-Saint-François. Principales sources d'alimentation des élevages de la région, elles sont aussi indispensables à la préservation de la biodiversité et à la protection des ressources eau et sol dans un contexte territorial de topographies accidentées comme celui de la MRC. Le maintien de ces cultures dans la rotation des producteurs est donc essentiel, plus particulièrement dans un contexte d'augmentation des superficies en cultures annuelles dans la MRC. À l'instar de la filière forestière, le développement de la filière des plantes pérennes est une priorité identifiée par les acteurs territoriaux. Dans cette optique, le développement et la consolidation du foin de commerce et de la biomasse agricole déjà présente sur le territoire par la production de panic érigé devient une action d'importance, encore plus pertinente dans le contexte actuel d'adaptation aux changements climatiques.





6

Soutien entrepreneurial et maillage pour les projets innovants à valeur ajoutée

L'innovation est essentielle au maintien d'une agriculture et d'une sylviculture fortes et dynamiques sur le territoire de la MRC. Il n'existe actuellement aucun soutien à l'innovation sur le territoire de la MRC dédié au secteur agricole. Il serait pertinent de mettre en place une équipe qui travaillera de concert à stimuler et accompagner les démarches innovantes du territoire par une veille stratégique, de l'accompagnement et de la diffusion d'informations aux acteurs territoriaux concernés. Ce sont les entrepreneurs agricoles qui sont au cœur des projets innovants. Pour ce faire, ils doivent être soutenus financièrement et adéquatement formés. La stratégie de développement des capacités entrepreneuriales agricoles et forestières des producteurs, notamment par des formations adaptées présentes dans le plan d'action du précédent PDZA, devrait être maintenue.

Le maillage et l'échange sont des composantes importantes pour générer et maintenir une capacité d'innovation au sein des entreprises et d'un écosystème entrepreneurial. À travers des réseaux existants d'entrepreneurs (chambre de commerce, syndicat local UPA, etc.), il serait fort à propos de créer des espaces dédiés à la création de liens et à des moments d'échange entre entrepreneurs pour faire émerger les possibilités d'affaire pouvant soutenir les besoins en innovation des filières agricoles et sylvicoles de la MRC et de la région.

7

Adaptation aux changements climatiques et mise en place de pratiques agroenvironnementales

Selon l'initiative Agriculmat, à l'horizon de 2050, la température moyenne annuelle en Estrie devrait augmenter de 2,7 degrés Celsius et les précipitations annuelles de 68 mm. Cela entraînera plusieurs perturbations climatiques qui auront de grands impacts sur les entreprises agricoles. Aux nombres de ceux-ci, la disponibilité en eau pour les besoins agricoles, la dégradation des écosystèmes du territoire et l'augmentation des risques de dégradation des sols. Dans ce contexte, il devient urgent de préserver les écosystèmes du territoire en améliorant la biodiversité présente, en luttant contre les espèces exotiques envahissantes et en mettant en place des actions concertées pour permettre aux entreprises agricoles de s'adapter aux changements climatiques par l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales. Pour ce faire, les producteurs agricoles du territoire désirent avoir l'appui de la MRC pour faire face aux défis en lien avec la gestion de l'eau, pour minimiser et prévenir l'impact des sécheresses et des inondations sur leurs entreprises ainsi que pour la protection de sa qualité. Les parties prenantes du territoire reconnaissent l'importance de préserver les écosystèmes et la qualité de l'environnement, mais estiment que les actions faites en ce sens par les producteurs servent à l'ensemble des citoyens et devraient être rémunérées et reconnues à leur juste valeur.



8 Complexité réglementaire et administrative nuisant au développement du secteur

Les réglementations et les normes de plus en plus nombreuses et complexes rendent la réalisation des projets agricoles difficile. L'absence d'un taux de taxation distinct pour les superficies agricoles et forestières qui pourrait favoriser le développement du secteur forestier a été identifiée comme un irritant par le milieu. Pour les parties prenantes consultées, la nécessité d'un leadership politique fort et affirmé de la MRC, pour défendre et revendiquer des transformations nécessaires sur le plan législatif (local, MRC, provincial) sur des enjeux de réglementation en faveur de la vitalité et du développement de l'agriculture et de la sylviculture, a été nommée comme enjeu d'intérêt. À cet effet, le travail débuté lors du premier PDZA, afin de réviser la réglementation municipale ayant un lien avec l'agriculture et la foresterie et l'évaluation de certaines lois provinciales ayant un impact sur l'agriculture et la foresterie, devrait être poursuivi.

Cet effort de concordance réglementaire prend tout son sens avec l'adoption par la MRC du premier plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), qui aura un grand impact sur les entreprises agricoles et sylvicoles du territoire. Sa mise en œuvre devra être faite en lien avec le plan d'action du PDZA, afin de favoriser le développement durable du secteur et éviter de nuire à sa croissance.

La complexité des programmes d'aide aux entreprises et des demandes d'autorisation fait en sorte que plusieurs projets n'aboutissent pas ou créent une augmentation des coûts pour leur réalisation. Bien souvent, cette complexité administrative fait que les producteurs agricoles ont une méconnaissance des leviers financiers disponibles. Il serait pertinent de créer un service d'aide au CLD pour appuyer les producteurs dans leur démarche administrative et financière à travers les différentes réglementations et les différents programmes de soutien. Pour le secteur forestier plus spécifiquement, il serait important de bien démystifier la réglementation touchant les boisés en terres privées.

9

Meilleure valorisation de la profession agricole et forestière

Les producteurs agricoles et forestiers, en plus de devoir faire face aux différents défis entrepreneuriaux de toutes entreprises, doivent aussi s'ajuster aux aléas climatiques hors de leur contrôle. La saison de culture 2023 a été marquée par de grandes précipitations de pluie qui ont causé beaucoup de pertes aux champs, entre autres pour les producteurs de foin et de légumes. La diminution forcée du cheptel porcin québécois aura un grand impact sur les producteurs de la MRC, puisque la production porcine y est très présente. D'un autre côté, l'agriculture et la sylviculture sont des secteurs souvent mal perçus par la population à cause de leur prétendu impact sur la qualité de l'environnement. Ces conditions socio-économiques peu favorables fragilisent le bien-être collectif et rendent difficile la préservation d'une bonne santé mentale des producteurs agricoles et forestiers.

À la base de cette problématique, il y a la faible valorisation de l'agriculture et de la sylviculture auprès de la population et des élus du territoire. Une meilleure compréhension par la population de la réalité vécue par les producteurs aiderait à un meilleur soutien et un appui de la collectivité au secteur. Pour ce faire, il est important de commencer tôt à parler d'agriculture et de sylviculture, par des activités éducatives et de sensibilisations auprès des jeunes dans les écoles, pour en faire une population de demain convaincue et mobilisée. En parallèle, il faut bonifier et mettre en place des actions concrètes afin de venir en aide aux producteurs qui vivent de la détresse psychologique, par un soutien adéquat sur tout le territoire de la MRC.



Besoin d'un leadership régional agricole fort

Les parties prenantes du territoire souhaitent que l'agriculture soit mise de l'avant et qu'un leadership régional fort émerge, afin de valoriser la ruralité comme une composante majeure du développement socio-économique du Haut-Saint-François. La collaboration régionale et intermunicipale sur le territoire de la MRC est essentielle au développement des secteurs agricoles et forestiers. Il est impératif de mieux communiquer les enjeux et la réalité propres de ces secteurs aux élus afin qu'ils portent une vision territoriale commune et mettent en place des actions pour une meilleure collaboration et coopération régionale. Cela permettra un développement harmonieux des secteurs forestiers, agricoles et urbains pour le maintien des services de proximité.

Le travail et la réalité des producteurs agricoles ne sont pas suffisamment connus et reconnus. Il serait important de publiciser les bons coups économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture de la MRC du Haut-Saint-François, via les diverses actions de communication du PDZA, en quantifiant l'apport du secteur à la vitalité des communautés du territoire. Pour ce faire, les parties prenantes désirent que la MRC ajoute les ressources humaines et financières nécessaires pour s'assurer de la promotion et de la mise en place des actions identifiées comme prioritaires par les acteurs territoriaux..



LA VISION

Le comité de mise à jour du PDZA de la MRC du Haut-Saint-François a décidé de maintenir la vision de développement présente dans le PDZA 2017-2022 et de l'ajuster au regard de leur nouvelle réalité territoriale. Cette vision ajustée se décline comme suit :

D'ICI 20 ANS, LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS S'IMPOSERA COMME CHEF DE FILE EN ENTREPRENEURIAT AGRICOLE ET FORESTIER.

TOUT ENTREPRENEUR MOTIVÉ AYANT UN PROJET D'AFFAIRES, AUSSI DIVERSIFIÉ ET INNOVATEUR SOIT-IL, Y TROUVERA L'ESPACE AINSI QUE LES RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES POUR LE SOUTENIR. PIERRES ANGULAIRES DE L'OCCUPATION DYNAMIQUE DE LA RÉGION, L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE DE LA MRC SERONT RECONNUES COMME ÉTANT AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU TERRITOIRE.

DANS L'ESPRIT DE TOUS, LA ZONE AGRICOLE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS SERA, SANS CONTREDIT, « RÉSILIENTE, JEUNE, DIVERSIFIÉE, FORTE ET FIÈRE », CARACTÉRISÉE PAR DES GENS DYNAMIQUES, SOLIDAIRES ENVERS LEUR COMMUNAUTÉ ET OÙ LA RELÈVE S'ÉTABLIT FACILEMENT.

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT POUR RÉPONDRE À LA VISION :

POSITIONNER LA MRC EN TANT
QUE LEADER EN DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE ET AGROFORESTIER

VALORISER ET OCCUPER
DE MANIÈRE DYNAMIQUE
LE TERRITOIRE AGRICOLE

IMPLANTER ET DÉVELOPPER
LES ENTREPRISES AGRICOLES,
AGROALIMENTAIRES ET AGROFORESTIÈRES
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ÊTRE UN TERRITOIRE RÉSILIENT
ET EN ACTION FACE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA MISE EN OEUVRE



La mise en œuvre du plan d'action est l'enjeu le plus crucial pour la réussite d'un PDZA. Dans la plupart des MRC du Québec, la mise en œuvre des PDZA est généralement le fruit d'échanges entre un chargé de projet et un comité de suivi de mise en œuvre du PDZA, composé d'acteurs du milieu nommés par leur fonction ou rôle dans le milieu agricole, sectoriel ou institutionnel. Ce comité vise à être le plus représentatif possible des différents thèmes entourant le monde agricole et agroalimentaire. Des rencontres pluriannuelles sont alors organisées avec ce comité afin que le chargé de projet puisse faire l'état d'avancement des actions du PDZA.

Ce modèle rencontre toutefois quelques limitations. Tout d'abord, les membres réunis dans le comité de suivi du PDZA sont choisis selon leur expertise sectorielle de façon générale, mais non parce qu'ils sont en lien direct avec les moyens d'action qui seront à réaliser au cours de la démarche de mise en œuvre du PDZA. Cela peut faire en sorte de créer une distance entre cette mise en œuvre et les parties prenantes du territoire, qui sont parfois peu impliquées activement dans la démarche.

De plus, une autre limitation est le fait que les sujets traités lors des rencontres du comité de suivi PDZA ne concernent pas toujours directement tous les membres présents autour de la table. Ces derniers peuvent parfois se sentir désengagés si les thèmes abordés ne touchent pas nécessairement leur secteur d'activité.

Ainsi, le fait que les membres du comité de suivi du PDZA aient souvent peu de lien réel avec les actions concrètes à réaliser sur le terrain ou encore, le fait qu'ils se sentent parfois moins concernés par les sujets abordés, rend le travail de mise en œuvre plus difficile, travail qui bien souvent repose en grande partie sur les épaules du chargé de projet.

Afin de permettre une meilleure implication des parties prenantes, une réelle mise en œuvre portée par la collectivité et un passage à l'action plus rapide et efficient, la MRC du Haut-Saint-François a décidé de s'inspirer des démarches d'innovation ouverte pour la mise en œuvre de son PDZA 2023-2028. Cela fera en sorte de mettre les acteurs du milieu au cœur de la démarche de mise en œuvre. Cette démarche sera basée sur le partage des connaissances et la collaboration des différents acteurs, ce qui fera en sorte d'accélérer le développement du secteur bioalimentaire de la MRC. La démarche impliquera une collaboration constante entre les parties prenantes, ce qui permettra un ajustement des moyens d'action en continu, pour que la mise en œuvre soit toujours en lien pertinent avec les enjeux et problématiques vécus par le milieu.

La mise en œuvre du PDZA de la MRC du Haut-Saint-François s'articulera autour d'un cycle de travail annuel comprenant cinq phases : la planification, l'appropriation, l'action, l'inspiration et l'évaluation.



LA PLANIFICATION permettra en début de cycle d'élaborer un plan de match annuel selon les thématiques des chantiers. Des moyens d'action (activités/projets) seront identifiés en tenant compte de ce qui est le plus pertinent de mettre en œuvre, selon les opportunités et les moyens disponibles pour chacun des chantiers du plan d'action. De plus, pour les moyens d'action identifiés, des indicateurs propres à ces actions seront alors développés en temps et lieu.

L' APPROPRIATION des enjeux et des chantiers du PDZA par le milieu et le monde municipal, par diverses activités d'échanges et de diffusions, permettra de faire en sorte que le milieu comprenne et s'approprie l'ensemble du PDZA, afin d'être en mesure d'y participer activement et d'en faire la promotion.

L' ACTION vise la mise en place des moyens d'action identifiés (activités/projets) lors de la planification. Cette phase fera en sorte de mobiliser le savoir-faire et les connaissances des différentes parties prenantes du PDZA à des moments pertinents et opportuns, et ce, afin que ces dernières soient réellement interpellées dans la mise en œuvre du plan d'action du PDZA. Les moyens de mobilisations seront sélectionnés en fonction des moyens d'action choisis et les besoins/réalités du milieu, et non selon une façon de faire rigide. Qu'il s'agisse de forums, de rencontres de cocréation, de comités ou de rencontres individuelles, les moyens de mise en œuvre devront être pertinents et efficaces selon le moyen d'action identifié.

L'INSPIRATION pourra être faite à tout moment. Il s'agit de faire des actions d'exploration, de documentation et de veille stratégique afin d'inspirer et d'enrichir les divers moyens d'action mis en place par chantier, pour avoir accès aux meilleures pratiques et connaissances existantes du domaine bioalimentaire québécois et mondial.

L'ÉVALUATION permettra de faire le point et d'ajuster en temps réel les outils de suivi et d'évaluation, de même que les moyens d'action mis en place (activités/projets) au cours de l'année. Cette phase permettra d'évaluer les moyens d'action selon les indicateurs qui avaient été ciblés en début d'année. Plus précisément, l'évaluation sera faite à l'aide d'un outil de suivi qui permettra de suivre le déroulement de chacune des actions et qui documentera chacune des étapes de mise en œuvre, les réussites et les défis rencontrés. Les indicateurs seront ajustés au besoin (retrait, reformulation ou ajout) pour faciliter le suivi et l'évaluation pour la prochaine année. L'évaluation sert de base pour refaire une planification pour le cycle de travail suivant.

PLAN D'ACTION

CHANTIER 1
ACCÈS À LA TERRE



CHANTIER 2
SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT,
LA RELÈVE ET L'ÉTABLISSEMENT



CHANTIER 3
AGROENVIRONNEMENT
ET ADAPTATION AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES



CHANTIER 4
AGRICULTURE DE PROXIMITÉ,
AGROTRANSFORMATION
ET AGROTOURISME



CHANTIER 5
INNOVATION DANS
LES FILIÈRES SYLVICOLE
ET DES CULTURES PÉRENNES



CHANTIER 6
VALORISATION DE LA PROFESSION
ET BIEN-ÊTRE DE LA COLLECTIVITÉ



Le plan d'action du PDZA révisé de la MRC du Haut-Saint-François est le fruit du travail de concertation, de co-construction et d'analyse qui a eu lieu lors de la démarche de révision du PDZA. La mise à jour du portrait du territoire et des activités agricoles a permis de voir l'évolution de certains indicateurs, desquels ont été extraits des faits saillants par secteurs d'activités. Les activités de concertation et co-construction, principalement les ateliers sectoriels menés durant le printemps 2023 avec les parties prenantes du territoire, ont fait ressortir plusieurs pistes d'action à mettre en œuvre pour résoudre les enjeux identifiés au diagnostic. À la suite de cet exercice de concertation, 6 chantiers de travail prioritaire ont été retenus.

Un chantier de travail répond à plusieurs objectifs et regroupe plusieurs moyens d'action qui font travailler plusieurs parties prenantes autour de thématiques et de problématique communes. Cette approche a été privilégiée à celle plus traditionnelle de plan d'action construit autour de simples actions, car elle privilégie le travail en communauté de pratique, facilite les échanges entre les parties prenantes et l'engagement de celles-ci dans la démarche. En plus d'être plus agile, l'accent étant porté sur la thématique du chantier, les moyens d'action pouvant évoluer selon les opportunités et défis rencontrés au cours de la mise en œuvre du plan d'action. On évite ainsi de mettre des énergies sur des actions qui ne font plus de sens ou qui n'ont plus leur place, en restant attentifs aux réalités du terrain en constante évolution, pour l'atteinte des objectifs identifiés pour chacun des chantiers.

CHANTIER 1. ACCÈS À LA TERRE

CONTEXTE	<p>L'accès à la terre reste un enjeu majeur pour les projets de relève, d'établissement ou de développement en agriculture, principalement pour la relève non apparentée qui ne bénéficie pas du soutien d'une famille déjà établie dans le secteur. Le coût d'acquisition des terres devient souvent trop élevé pour la rentabilité appréhendée d'un projet agricole et la capacité de financement disponible des entreprises. Il y a aussi un réel enjeu d'abandon des terres cultivées lorsque celles-ci sont achetées par des non-agriculteurs, ce qui crée un effet spéculatif sur le prix des terres et nuit à leur disponibilité pour des projets agricoles.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'accès à la terre aux projets de relève, d'établissement et de développement• Maintenir et augmenter les superficies en cultures du territoire
MOYENS	<ol style="list-style-type: none">1.1 Maintenir et bonifier les services de L'ARTERRE offerts sur le territoire1.2 Identifier et faire connaître les modes alternatifs de propriété des terres et autres moyens facilitant l'établissement de la relève1.3 Mettre en place divers moyens pour la mise en valeur des friches agricole (taxes, redevances, appui financier pour remise à l'état d'agriculture, modification du REA, etc.)1.4 Appliquer un taux de taxation distinct agricole et forestier, lorsque pertinent
PARTENAIRES	MAPAQ, L'ARTERRE, municipalités, UPA
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">• Service L'ARTERRE maintenu sur le territoire de la MRC• Nombre d'activités organisées pour faire connaître les modes alternatifs d'accès à la terre• Mise en place d'un moyen pour la mise en valeur des friches agricoles

CHANTIER 2. SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT, LA RELÈVE ET L'ÉTABLISSEMENT

CONTEXTE	<p>La pérennité des entreprises dans le temps est un défi de taille, principalement à cause de la faible rentabilité qu'offre le secteur agricole. Cette situation s'est accentuée au cours des dernières années par l'augmentation du coût des intrants et de la rareté de la main-d'œuvre. Bien que 70% des exploitants agricoles souhaitant vendre d'ici 5 ans aient une relève identifiée dans la MRC du Haut-Saint-François, il reste que l'âge moyen (57 ans) élevé des producteurs de la MRC rend encore plus urgent le besoin de relève. Le rôle de L'ARTERRE actuellement restreint aux activités de maillage ne répond pas entièrement aux besoins d'accompagnement de la relève et des projets d'établissement. Il existe une panoplie de services d'accompagnement pour les entreprises, cependant ces services sont encore trop souvent méconnus des producteurs et de la relève. La complexité des programmes d'aide aux entreprises et des demandes d'autorisation fait en sorte que plusieurs projets n'aboutissent pas ou crée une augmentation des coûts de réalisation.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser et diversifier les activités agricoles et forestières sur le territoire • Pérenniser et permettre le développement des entreprises agricoles et forestières existantes • Augmenter le nombre d'entreprises agricoles et forestières sur le territoire
MOYENS	<p>2.1 Accompagner et soutenir la relève et les projets d'établissement après le démarrage pour la période 0-5 ans (formation, financement, mentorat, réseautage, aide à l'accès aux programmes, lien avec incubateur de Coaticook)</p> <p>2.2 Faciliter la compréhension et l'utilisation des différents programmes gouvernementaux disponibles, les outils légaux, réglementaires et fiscaux (en lien avec ressource du CLD) pour les producteurs et ceux qui les accompagnent</p> <p>2.3 Appuyer les initiatives qui répondent aux besoins d'accès, de rétention et de logement pour la main-d'œuvre des entreprises agricoles et forestières sans compromettre la base territoriale pour la pratique de l'agriculture</p> <p>2.4 Faire les pressions nécessaires pour que l'internet haute vitesse soit disponible partout sur le territoire</p>
PARTENAIRES	<p>MAPAQ, FADQ, UPA, L'ARTERRE, CLD</p>
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités organisées pour le soutien et l'accompagnement entrepreneurial en lien avec les moyens d'action identifiés au chantier • Nombre de personnes rejointes pour le soutien et l'accompagnement entrepreneurial en lien avec les moyens d'action identifiés au chantier • Nombre d'actions appuyées en lien avec la main-d'œuvre • Internet haute vitesse disponible sur l'ensemble du territoire de la MRC

CHANTIER 3. AGROENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONTEXTE	<p>Selon l'initiative Agriclimate, à l'horizon de 2050, la température moyenne annuelle en Estrie devrait augmenter de 2,7 degrés Celsius et les précipitations annuelles de 68 mm. Cela entraînera plusieurs perturbations climatiques qui auront de grands impacts sur les entreprises agricoles. Au nombre de ceux-ci, la disponibilité en eau pour les besoins agricoles, la dégradation des écosystèmes du territoire et l'augmentation des risques de dégradation des sols.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'adaptation des entreprises aux changements climatiques • Faciliter et promouvoir la mise en place de pratiques agroenvironnementales dans les entreprises
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> 3.1 S'assurer que les entreprises agricoles et forestières aient accès aux outils et au support nécessaires pour répondre aux défis liés à la gestion de l'eau (quantité et qualité), de la santé des sols et de la biodiversité 3.2 Concilier les objectifs et la mise en œuvre du PRMHH avec les réalités des producteurs agricoles et forestiers 3.3 Appuyer les initiatives régionales en matière de contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE) 3.4 Soutenir les initiatives favorisant la reconnaissance de la valeur des services écologiques rendus par les producteurs agricoles et forestiers 3.5 Soutenir les initiatives favorisant la construction en bois et l'utilisation de la biomasse forestière dans les milieux institutionnel et commercial 3.6 Soutenir les initiatives régionales en matière d'adaptation aux changements climatiques et en agroenvironnement 3.7 Mettre en place des actions pour conscientiser les néoruraux et propriétaires fonciers à l'aménagement forestier durable 3.8 Travailler avec les acteurs du milieu déjà en place sur les entreprises agricoles et forestières (agronomes et ingénieurs forestiers)
PARTENAIRES	<p>UPA, MAPAQ, MRC, CCAE de l'Estrie</p>
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités mises en place en lien avec les moyens d'action du chantier • Nombre d'activités soutenues en lien avec les moyens d'action du chantier

CHANTIER 4. AGRICULTURE DE PROXIMITÉ, AGROTRANSFORMATION ET AGROTOURISME

CONTEXTE	<p>Le bilan du premier PDZA de la MRC a permis de faire le constat qu'une agriculture de proximité s'est grandement développée au cours des dernières années avec l'établissement de nombreuses petites fermes diversifiées. Les marchés publics ont poursuivi leur développement et se sont pour la plupart mieux implantés dans leur municipalité. Un réseau de 117 kiosques à la ferme est présent sur le territoire de la MRC. Le maintien de cette agriculture de proximité reste fragile et certaines actions doivent être mises en place afin de pérenniser l'offre agroalimentaire sur le territoire de la MRC.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'achat local • Augmenter la vente en circuit court et le nombre d'entreprises utilisant ce moyen de commercialisation • Augmenter les activités d'agrotransformation sur le territoire de la MRC • Favoriser le développement des circuits et entreprises agrotouristiques
MOYENS	<p>4.1 Favoriser la création de services et d'infrastructures collectives, en lien avec les activités de production, d'entreposage et de transformation, pour favoriser une agriculture de proximité et l'économie circulaire</p> <p>4.2 Augmenter l'adhésion de la population aux outils de mise en marché de proximité utilisés par les producteurs</p> <p>4.3 Maintenir et bonifier le répertoire agrotouristique</p> <p>4.4 Appuyer le CIBLE dans ses campagnes de promotion des produits locaux</p> <p>4.5 Pérenniser les marchés publics du territoire en reconnaissant leur implication au dynamisme des communautés et à l'accès à une alimentation saine</p> <p>4.6 Appuyer les démarches régionales pour le développement de projets d'abattage</p> <p>4.7 Se doter de politiques d'achat local efficaces à la MRC et dans les municipalités du territoire</p>
PARTENAIRES	<p>MAPAQ, MRC, UPA, CIBLE</p>
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures collectives mises en place • Maintien du répertoire agrotouristique • Maintien du nombre de marchés publics sur le territoire • Politique d'achat local mise en œuvre

CHANTIER 5. INNOVATION DANS LES FILIÈRES SYLVICOLE ET DES CULTURES PÉRENNES

CONTEXTE	<p>La situation géographique, pédologique et climatique de la MRC du Haut-Saint-François en fait une région où prédomine la forêt et les cultures pérennes. Bien qu'il y ait une forte activité sylvicole sur le territoire de la MRC et que l'on constate une augmentation significative de la mise en marché des produits forestiers au cours des dernières années, le potentiel forestier de la MRC est encore loin d'être valorisé à son plein potentiel. Les cultures pérennes, telles que les fourrages et les pâturages, sont au cœur de l'identité agricole et paysagère du Haut-Saint-François. Principales sources d'alimentation des élevages de la région, elles sont aussi indispensables à la préservation de la biodiversité et à la protection des ressources eau et sol dans un contexte territorial de topographies accidentées comme celui de la MRC. Le maintien de ces cultures dans la rotation des producteurs est donc essentiel.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser et diversifier les activités agricoles et forestières sur le territoire • Soutenir l'innovation au sein des filières sylvicole et des cultures pérennes
MOYENS	<p>5.1 Créer une équipe de soutien à l'innovation locale agroalimentaire (concertation, veille stratégique, développement)</p> <p>5.2 Explorer les nouvelles techniques et applications pour l'utilisation optimale de la biomasse</p> <p>5.3 Promouvoir le bois comme éco-matériau</p> <p>5.4 Contribuer aux projets d'économie circulaire sur le territoire en agriculture et sylviculture</p> <p>5.5 Collaborer au développement des cultures pérennes innovantes en Estrie (ex : production de biomatériaux ou de produits biosourcés)</p> <p>5.6 Collaborer au développement de la filière des PFNL en Estrie</p> <p>5.7 Sensibiliser les élus à l'importance de se doter d'une politique municipale et MRC pour privilégier l'utilisation du matériel bois dans toutes les infrastructures (rénovations, constructions et chauffage)</p> <p>5.8 Travailler avec les acteurs du milieu déjà en place sur les entreprises agricoles et forestières (agronomes et ingénieurs forestiers)</p>
PARTENAIRES	<p>CLD, MAPAQ, UPA</p>
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe de soutien à l'innovation agroalimentaire locale créée • Nombre d'activités de promotion du bois comme éco-matériau réalisées • Nombre de collaborations sur les cultures pérennes et les PFNL réalisées • Politique d'utilisation du bois dans les infrastructures municipales mise en place

CHANTIER 6. VALORISATION DE LA PROFESSION ET BIEN-ÊTRE DE LA COLLECTIVITÉ

CONTEXTE	<p>La MRC du Haut-Saint-François, par la richesse de ces paysages et sa proximité avec la région de Sherbrooke, est un secteur prisé par les néoruraux et par les villégiateurs, ce qui entraîne parfois des problèmes de cohabitation. Les néoruraux arrivent avec de nouvelles valeurs qui causent parfois des problèmes de cohabitation, par leurs méconnaissances des réalités agricoles que sont entre autres les odeurs, le bruit et la circulation des tracteurs à basse vitesse. Les producteurs agricoles et forestiers, en plus de devoir faire face aux différents défis entrepreneuriaux de toutes entreprises, doivent aussi s'ajuster aux aléas climatiques hors de leur contrôle. L'agriculture et la sylviculture sont des secteurs souvent mal perçus par la population à cause de leur prétendu impact sur la qualité de l'environnement. Ces conditions socio-économiques peu favorables fragilisent le bien-être collectif et rendent difficile la préservation d'une bonne santé mentale des producteurs agricoles et forestiers.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une cohabitation harmonieuse des activités agricoles et forestières avec la population du territoire • Valoriser les professions agricoles et sylvicoles • Assurer un soutien adéquat aux producteurs en matière de santé psychologique
MOYENS	<p>6.1 Permettre l'accès pour les producteurs agricoles et forestiers à des services de santé, de répit et autres services aux familles adaptés à leur réalité</p> <p>6.2 Appuyer la bonification de l'offre de service des travailleuses de rang présente en Estrie</p> <p>6.3 Se doter d'un plan de communication spécifique pour faire la promotion des bonnes pratiques agricoles et sylvicole ainsi que leurs retombées pour la communauté</p> <p>6.4 Mettre en place des activités et des outils de sensibilisation aux nouveaux résidents sur la réalité du milieu agricole</p> <p>6.5 En collaboration avec le milieu scolaire, faire la promotion des métiers agricoles et forestiers auprès des jeunes</p> <p>6.6 Sensibiliser la chambre de commerce à l'importance des réalisations des producteurs agricoles et forestiers sur le territoire</p>
PARTENAIRES	-
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Service des travailleuses de rang maintenu sur le territoire • Plan de communication sur les bonnes pratiques élaboré et mis en œuvre • Nombre de nouveaux résidents rejoints par des activités de sensibilisation aux réalités agricoles • Nombre d'activités sur la promotion des métiers agricoles organisées ou soutenues

PDZA

MRC HSF



Plan de développement
de la ZONE AGRICOLE
MRC du Haut-Saint-François

